

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 7 novembre. — On écrit de Margate, le 5 novembre :

M. Van de Weyer, ministre plénipotentiaire de la Belgique, et plusieurs autres passagers sont arrivés par le bateau à vapeur le *Brocklebank* qui a essuyé un temps fort orageux. M. Van de Weyer est parti immédiatement pour Londres. »

— Jeudi dernier, une saisie importante de machines pour la fabrication de la dentelle destinées à être exportées en France, a été faite au *Wharf* près *Irongate-Stairs*, à la *Tour*. La valeur des machines est estimée à 5,000 liv. sterl.

— On écrit de Lisbonne, le 26 octobre :

« Une amnistie plus étendue doit être publiée sous peu en Portugal. La loi sur la presse continue à être discutée; presque tous les articles ont été adoptés. »

Le ministre belge, baron de Serruys, est allé faire un voyage jusqu'à la frontière espagnole; il est parti escorté de onze dragons, des bandes de malfaiteurs circulant dans le pays.

L'amiral Napier a ôté son pavillon du vaisseau amiral; on l'attribue à un dissentiment entre lui et le ministre de la guerre.

L'amiral Napier partira pour l'Italie dans une semaine de jours; il a reçu 7,500 livres pour ce qui lui était dû comme appointements arriérés depuis deux ans. Il continuera d'ailleurs à recevoir le demi-solde, sauf l'approbation des chambres, et a pris le titre de comte du cap St-Vincent. »

— On lit dans le *Globe and Traveller* :

« On a donné hier, 29, pour la première fois au théâtre de Covent Garden, le beau poème dramatique de lord Byron, *Manfred*, avec un luxe de décorations et des costumes qui n'est pas indigne de ce poète. Le poète lui-même avait regardé son ouvrage comme n'étant pas de nature à paraître au théâtre, et tout le monde paraissait partager l'opinion du poète; mais le poète et le public s'étaient également trompés; car la pièce gagne beaucoup à la scène. »

La vue de la *Jungfrau* est unes des plus belles décorations qu'on ait jamais vues. Cette représentation est un nouveau triomphe pour le grand écrivain qui, s'il eût vécu, en eût été lui-même satisfait. *Mistriss Leigh*, sœur du poète, a assisté à la représentation et a paru satisfaite de la mise en scène.

— Un journal de Portsmouth dit que l'amirauté va adopter une nouvelle méthode pour faire marcher les bateaux nus jusqu'ici par la vapeur, en substituant le vif argent à la vapeur.

FRANCE.

Paris, le 7 novembre. — On lit dans le *Journal des Débats* :

Aucune combinaison ministérielle ne paraît encore définitivement arrêtée ce soir.

Calme d'abord, indifférente presque au développement d'une crise qu'elle n'a pas dû comprendre, l'opinion publique commence cependant aujourd'hui à se préoccuper sérieusement. Aucun événement extérieur ou intérieur ne lui donne le secret de la situation, et cette situation présente tous les caractères d'un danger qui n'existe pas. Il est impossible de n'y pas mettre un terme.

Il paraît que M. le comte Molé, investi par le roi de la haute mission de récomposer le cabinet, a rencontré des obstacles inattendus et dont il ne peut triompher.

Ce soir on assurait que M. Dupin était appelé par le roi, et qu'il serait chargé de tenter ce que n'a pas osé faire M. le comte Molé.

— Les salons du président de la chambre des députés ont offert hier soir la première des réunions politiques de la saison. Parmi les membres du ministère, M. Persil est le seul qui se soit montré dans cette réunion.

— Le *Courrier de Lyon* du 3 de ce mois, le seul des journaux de cette ville qui paraisse le lundi, contient l'article suivant :

« Avant-hier, vers les sept heures du matin, deux drapeaux noirs ont été placés sur les tombeaux des deux insurgés morts par suite des blessures qu'ils avaient reçues pendant les événements d'avril; le commissaire de police de service au cimetière de Loyasse, les a fait immédiatement enlever. Il paraît qu'une réunion était projetée. M. le maire de Lyon a fait afficher, dans la matinée, un arrêté portant que, hors le cas d'inhumation, aucun discours ne sera prononcé au cimetière, sans l'autorisation du maire, et qu'aucune réunion d'hommes ne pourra être admise dans son enceinte. »

— Un journal annonce que M. le prince de Talleyrand est mort à Paris d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Cette nouvelle n'est pas plus vraie que la mort du maréchal Moncey. M. de Talleyrand n'est pas à Paris.

— A son arrivée à Pampelune, Mina ayant appris les affaires des 27 et 28, a envoyé sur-le-champ des troupes dans la Borunda. Zumalacarrégu y se dirige vers Irurzun, où il trouvera Cordova qui y est arrivé depuis quelques jours. Don Carlos est à Onate avec quelques bataillons; le reste des insurgés est vers Marguina, contenu par Espartero. Le général Armildez est mort le 28. *Moniteur.*

— On écrit de Bayonne, le 2 novembre :

« Le général Mina est entré le 31 octobre au soir à Pampelune, au milieu d'un concours nombreux de la population de cette ville et des environs, et au son des cloches. Les carlistes qu'on avait obligés de lever le siège d'Elizondo et de se retirer dans les montagnes, sont revenus faire le blocus de cette place depuis le départ des chefs commandant les troupes de la reine. C'est le 7^e et le 5^e bataillons carlistes qui se trouvent devant Elizondo. Toutefois, la maison de la Miséricorde n'aurait rien à craindre de leurs attaques; elle a reçu des vivres, et la garnison qui s'y trouve sera d'ailleurs appuyée très-prochainement. »

— Un affreux malheur vient de porter la désolation au hameau d'Ambonville, près Rupt, en Woëvre, canton de Verdun. Un garçon de ferme, ayant pris querelle avec son beau-père, celui-ci saisit un fusil et poursuit son gendre, qui lui-même s'arme d'une fourche. Ces deux furieux entrent en courant dans la cuisine de la ferme, la maîtresse de la maison, Mme. Gillet, veut s'interposer, et l'infortunée reçoit, presque à bout portant, toute la charge du fusil dans le bas-ventre. La malheureuse fermière a expiré deux heures après dans les plus horribles souffrances. La commune d'Ambonville et de Rupt pleure cette excellente femme, la mère des pauvres, et qui laisse orphelins huit enfants dont quelques-uns en bas âge. *(Industriel de Verdun.)*

— On mande de Rouen, le 3 novembre :

« Hier, a séjourné dans notre ville M. Issonard, délégué par le ministre du commerce, à l'effet de s'informer quel serait le tort qui résulterait, pour les mines d'Anzin et de St-Etienne, relativement à leurs placements dans le département de la Seine Inférieure, pour le cas d'une réduction de droits sur les charbons anglais et belges. M. Issonard a été mis, par les soins de M. le pré-

fet, en présence d'une réunion d'industriels, fabricans, indienneurs, fondeurs, mécaniciens, etc., dont le plus grand nombre a été d'avis que le tort serait imperceptible. »

« Ces messieurs ont fondé leur opinion sur ce que les produits d'Anzin et de Saint-Etienne entraînent, par exemple, pour un douzième à peine dans la consommation des établissemens industriels de Rouen. »

— La réponse de la chambre de commerce de Lyon à la circulaire du ministre du commerce, contient entr'autres ce qui suit :

Nous sommes de ceux qui ont exprimé le vœu de voir les prohibitions remplacées par des droits. Toute notre réponse, du 29 octobre 1833, à la circulaire de monsieur votre prédécesseur, en date du 27 août de la même année, repose sur ce principe et en réclame l'application. Nous persistons dans ce système, non-seulement parce que nous voudrions voir le trésor profiter des ressources que lui enlève la contrebande, mais encore parce que nous sommes convaincus que des droits d'entrée établis et gradués de manière à permettre aux propriétaires des établissemens manufacturiers qui se sont élevés sous le régime de la prohibition, d'arriver progressivement à amortir le capital qu'ils y ont employé, ne peuvent causer aucune perturbation, et ne doivent, par conséquent, rencontrer aucune opposition sérieuse. Il importe d'ailleurs que le commerce soit averti qu'il ne doit plus compter sur la prohibition et qu'il serait désormais imprudent de lui de se livrer à des opérations basées sur ce système.

Toutefois, le passage du régime prohibitif à un régime de liberté sagement réglée ne saurait être subit. Le gouvernement ne doit donc rien négliger pour préparer les esprits à cette transition, et, sous ce rapport, l'enquête nous paraît avoir son opportunité. Il nous semble seulement qu'elle eût été plus convenablement dirigée, si, avant d'être entreprise, l'opinion eût été fixée sur le sort des matières premières.

Du 8. — On lit dans le *Journal des Débats* l'espèce de bulletin suivant :

« Ce soir, à minuit, le ministère n'était pas recomposé. »

« Mille combinaisons diverses avaient été répétées dans la journée, mais aucune d'elles ne s'est encore confirmée. »

La même feuille contient l'article ci-après :

« Nous n'avons fait que répéter un bruit généralement accrédité dans Paris, en annonçant hier qu'on assurait que M. Dupin était appelé par le roi pour composer la nouvelle administration. »

« Ce fait ne s'est pas réalisé; M. Dupin n'a point été aux Tuileries. »

« Lorsqu'une pareille situation se prolonge aussi long-temps, quelque discrétion que l'on puisse mettre au récit des faits, quelque réserve que l'on apporte à l'emploi des noms propres, on n'en reste pas moins sous l'impérieuse nécessité de tenir le public au courant des choses qui l'intéressent si vivement, et nous sommes exposés comme tout le monde à l'erreur. Nous désavouons hautement toute mauvaise interprétation que pouvait faire, qu'a déjà fait naître celle que nous avons commise relativement à M. Dupin : nous désavouons surtout ces pensées de désunion que nous prêtent si gratuitement des hommes qui ne fondent leurs propres espérances que sur la discorde qu'ils reprochent aux autres de semer, et qu'ils répandent eux-mêmes à pleines mains. »

« Quand nous stigmatisons de toutes nos forces la situation dans laquelle le pouvoir est placé par une lacune ministérielle presque sans exemple, nous reproduisons une impression publique. Nous n'appelons ni n'excluons personne. Les principes passent pour nous avant les noms propres; et, certes, le moment serait mal choisi pour diviser, quand les pensées de tous les hommes de bien tendent à la civilisation. »

« Nous en sommes venus à un point où tous les

sacrifices d'amour-propre, de convenance personnelle, doivent être faits sans réserve, sans arrière-pensée au bien du pays. L'anarchie des rues a jusqu'ici donné de la force au gouvernement; que l'ordre dans le gouvernement réponde au moins à l'ordre de nos villes.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 9 NOVEMBRE.

M. le général Evain, ministre de la guerre, est de retour à Bruxelles, du voyage qu'il a fait à Paris.

— Les ornières du chemin de fer se placent en plusieurs endroits à-la-fois, et en fait d'ouvrages d'art, il ne restera rien d'important à faire, après le pont sur la Senne, non loin de celui du prolongement de la rue Royale, qui est presque terminé. C'est en cet endroit que le lit de la rivière a été changé, afin d'éviter que le pont ne la traverse en biais. Cependant, la route ne pourra être entièrement achevée pour la fin de novembre, ainsi que l'impose le cahier des charges, attendu que le gouvernement n'a pu traiter jusqu'ici avec deux ou trois propriétaires, à l'égard desquels il faudra probablement recourir à l'expropriation.

— M. de Stassart, gouverneur du Brabant, a annulé les dernières opérations électorales de la commune de Laeken, qui avait amené l'élection de M. Deby comme bourgmestre en remplacement de M. Story, démissionnaire. (Courrier.)

— Un journal dément la nouvelle que M. Sacré ait été décoré pour l'invention de sa belle machine à graver les portraits.

— Des voleurs se sont emparés dans la nuit de mardi à mercredi, entre Alost et Gand, d'une quantité de marchandises qui se trouvaient chargées sur l'impériale d'une diligence. C'est en coupant la bache à l'aide d'un instrument emmanché au bout d'une longue perche, qu'il ont exécuté le vol. Voilà plusieurs fois que de pareils expédients se renouvellent. Les administrations des messageries devraient bien aviser au moyen de mettre les voleurs en défaut et un moyen employé déjà nous paraît efficace; il consiste à attacher un chien dans un panier ou caisse suspendu derrière la diligence.

— La prise de possession que les fabriques d'églises ont faite, en exécution de l'arrêté royal du 7 janvier dernier, des biens qu'elles présumaient n'avoir pas été vendus, faisant naître des actions judiciaires qui pourraient entraîner à ces frais considérables si elles n'étaient arrêtées à temps, la députation des états provinciaux du Brabant, consultée à ce sujet, a émis l'opinion qu'avant d'aller plus loin, on demanderait aux détenteurs des biens communication officieuse de leurs titres, afin de réserver les poursuites, pour ceux qui se refuseraient à cette communication, ou dont les titres ne paraîtraient pas suffisants.

— La justice informe sur l'enlèvement d'une jeune anglaise qui a eu lieu, il y a deux jours, à l'hôtel de Belle-Vue.

— Deux enlèvements ont eu lieu dans la soirée d'avant-hier et dans deux maisons voisines l'une de l'autre. Une dame, qui comptait au-delà de 40 printemps, a jugé à propos d'abandonner son mari pour suivre un beau jeune homme d'une vingtaine d'années; et une jeune miss, dont le père contrariait les affections, a quitté le toit paternel pour accompagner au loin l'objet de son choix.

— M. Donny a été réélu membre de la chambre des représentants par le collège électoral d'Ostende, par 163 voix sur 322 votans. M. Maertens son compétiteur a obtenu 122 voix.

— Le bruit s'accrédite dans le public que le principal clerc d'un des plus riches notaires de cette ville, a disparu depuis deux jours emportant avec lui une somme d'environ 150,000 fr. soustraite au préjudice de ce dernier.

On lit la lettre suivante dans plusieurs journaux à propos de la déclaration publiée par M. les capitaines d'artillerie Pariset et Davreux au sujet du duel qui a eu lieu entre deux officiers de la même arme :

Messieurs, en vous priant d'insérer dans les co-

lonnes de votre journal la copie du certificat délivré le 8 octobre dernier par MM. les docteurs Gomzée et de Moor, je n'avais d'autre intention que de suspendre l'opinion publique sur cette malheureuse affaire, en attendant que la justice ait prononcé, afin que chacun soit à même de juger les faits avec impartialité. Les auteurs de l'article inséré dans votre n° du 3 courant, n'y ont mis la même réserve, en présentant au public des faits dénaturés, propres à fixer son opinion de la manière la plus défavorable au capitaine Thiery, qu'ils n'attaquent avec autant d'acharnement que pour se mettre à couvert d'un reproche justement mérité par la conduite qu'ils ont tenue dans cette rencontre.

Quelle foi peut-on ajouter à la déclaration de deux témoins qui cherchent à influencer le public et le conseil par des insinuations dictées par la passion ?

Chacun appréciera la conduite de ces officiers qui, après avoir épuisé tout le venin d'accusations anticipées, ne rougiront pas de jurer qu'ils parleront sans haine et sans crainte.

J'étais décidé à éviter toute polémique jusqu'après la terminaison de cette affaire, mais l'article précité démontre trop évidemment l'intention de ses auteurs pour que je n'appelle pas sur ce point l'attention du public. Agréez, etc.

Ch. A. Thiery, lieutenant-colonel du 2^e régiment de lanciers.
Louvain, le 8 novembre 1834.

LIEGE, LE 10 NOVEMBRE.

Le conseil de régence a décidé dans sa réunion de samedi dernier l'érection d'une académie de peinture, sculpture, architecture et gravure à Liège. Cet établissement serait formé sur les bases les plus larges. — L'évaluation des dépenses a été faite aux chiffres de 23,000 francs (frais annuels), et 21,000 pour frais de premier établissement. — Le collège des bourgmestre et échevins est chargé de solliciter du gouvernement un subside proportionné à ces grandes dépenses.

Deux propositions ont été déposées sur le bureau, l'une de M. Hubart tendante à régulariser la place du Spectacle. D'après ce projet, la ville pourrait céder du terrain pour environ 100,000 francs, somme qui servirait à l'érection du monument Grétry.

L'autre proposition est de M. Lefebvre. Elle a pour objet de demander à entrer en possession de l'une des galeries du Palais, qui, jointe au préau adjacent et se rattachant aux anciennes églises de *Sainte-Ursule* et de *Saint-André* (locaux qui appartiennent à la ville), offrirait la possibilité de réunir le conservatoire royal de musique et l'académie de peinture.

Ces deux projets ont été renvoyés à une commission.

Sur le frontispice de l'ancienne église des *Carmes* Hors-Château, on voit deux lions en sable, de grandeur naturelle. Ces lions sont de notre célèbre *Delcour*.

Ce morceau, ouvrage du premier de nos sculpteurs, ne méritait pas l'abandon dans lequel on l'a laissé. Déjà le temps en a rongé une partie et, si l'on n'y prend garde, bientôt il n'en restera plus rien.

Serait-il si difficile de le réparer ou du moins de prévenir une entière destruction ? C'est une question que nous nous permettons de faire à nos magistrats municipaux, espérant qu'ils voudront bien s'en occuper.

Nous avons plusieurs raisons pour conserver précieusement les ouvrages de nos bons artistes; il en est une à laquelle nous nous arrêterons à cause de son opportunité.

Une école de peinture, sculpture et architecture va être établie à Liège. C'est une belle idée à laquelle les amis des arts ont applaudi. On peut cependant prévoir dans l'exécution une difficulté assez grave. Nous n'avons pas ou presque pas de modèles. Moins heureuse en cela, que Bruxelles, Anvers et Gand, Liège ne possède pas de Musée, et pour en former un il faudra du temps. Cette difficulté n'est sans doute pas de nature à arrêter l'exécution du projet que l'on a conçu; mais elle doit du moins nous

rendre plus chers encore le peu de bons ouvrages que nous possédons.

Si nous ne parlons aujourd'hui que des lions de l'église des *Carmes*, c'est qu'étant en sable, ils sont menacés d'une ruine plus prochaine. Il est d'autres morceaux de *Delcour* qui, pour être d'une matière plus solide, ne sont pas cependant à l'abri des ravages du temps, et ils l'ont déjà bien prouvé. Je ne dis rien de la fontaine du *Marché*; elle a été réparée sous l'ancienne régence et l'on sait comment. Mais nous avons la fontaine de *St-Jean* avec sa grande statue en bronze et sa porte sculptée en relief de même métal; nous avons la fontaine de *Vinave-d'He* avec cette haute grille qui en masquait autrefois la beauté et qui en cache aujourd'hui le délabrement. Voilà des morceaux qui réclament l'attention de l'autorité locale, des morceaux que l'on devrait entretenir avec respect, dans une ville surtout où l'on veut régénérer les arts du dessin.

Les dernières nouvelles de Paris laissent toujours la question ministérielle sans solution. Les journaux du pouvoir s'affligent de la prolongation de cette crise. (V. France.)

Voici ce que porte le *Journal des Débats*, à propos de l'espèce de déclaration de guerre du sultan au pacha d'Egypte, que nous avons rapportée dans notre dernier n°.

« Les derniers articles de la *Gazette d'Augsbourg* sur les affaires d'Orient, reproduits par plusieurs journaux français, ont fourni l'occasion de présenter de nouveau comme imminent une collision entre la Porte et l'Egypte.

« Assurément nous avons toujours été loin de considérer comme applanies les difficultés qui subsistent entre le sultan et son puissant vassal, mais nous persistons à croire qu'aucun fait nouveau n'a aggravé la situation des choses, et qu'elle était encore au départ de Constantinople, ce que nous l'avons présenté nous mêmes il y a 14 jours.

« Les troubles de Syrie ont encouragé le sultan dans ses premiers projets d'agression contre l'Egypte, les projets du sultan ont poussé à leur tour le vice roi à une menace d'indépendance, mais de part et d'autre il n'y avait encore que des projets, et nous répétons que l'Europe est unanime pour empêcher qu'ils ne soient mis à exécution.

Dans la nuit du 4 au 5 de ce mois, un assassinat a été commis à Westoutre (arrondissement d'Ypres, sur la personne du nommé François Huygebaert, cultivateur à Dranoutre. Le sieur Louis Roch, receveur des contributions directes des communes susdites et de celle de Loere, a été arrêté sous la prévention de ce crime.

— On nous mande de Courtrai, en date du 7 courant :

« Hier soir, vers les huit heures, M. Tack, notaire à Oostoosebeke, village à deux lieues de notre ville, retournait paisiblement chez lui. Arrivé à la porte de sa maison il fut accosté par un inconnu qui le frappa violemment au côté gauche. M. Tack s'imaginant que c'était un insolent qui voulait l'insulter le poursuivit pendant quelques momens, mais ne put le reconnaître. Rentré dans sa demeure il sentit qu'il était grièvement blessé à l'endroit où l'inconnu l'avait frappé; et perdit bientôt connaissance. Les personnes de la maison appelèrent les médecin et chirurgien, lesquels, après avoir pansé la blessure, ordonnèrent d'administrer de suite le malade. Quoique dangereusement blessé, M. Tack existait encore ce matin à dix heures.

« Le tribunal de notre ville s'est transporté aujourd'hui au village pour informer sur ce crime. L'assassin est encore inconnu. » (J. des Flandres.)

— On écrit d'Ypres, 6 novembre :

« Vendredi a eu lieu les obsèques de M. Hel-denbergh, chasseur renommé. Une meute de chiens suivait tistement le funèbre cortège. A la porte de l'église, ces animaux voulaient continuer leur marche, et le sacristain eut beaucoup de peine à le leur empêcher. »

— Le *Journal des Tissus* annonce la faillite de trois maisons de Lille qui manquent, dit-on, pour un million.

— On écrit de Termonde, 7 novembre :

« Un de ces jours derniers on a pêché dans l'Es-

à Tamise, une anguille d'une grosseur énorme
du poids d'environ 25 kil. (C. de la D.)

Il paraît que les distilleries hollandaises sont
souffrance. Parmi les pétitions qui ont été rap-
portées aux états-généraux, dans la séance du 3
novembre, il y en avait une de la chambre de
commerce et des fabriques de Schiedam, qui, dans
l'intérêt des distillateurs, se plaint d'une augmenta-
tion des droits d'entrée sur les grains, demandée
pour favoriser l'agriculture.

On écrit de Maeseick, le 5 novembre :

Hier on a retiré de la Meuse, au hameau de
Wierweert, commune d'Eelen, le cadavre d'un
domestique de hôtelier, qui a été reconnu pour
être celui du nommé Théodore Schoofs, de Greven-
icht, qui s'est noyé le 24 octobre dernier, en
conduisant un bateau avec deux chevaux, dont un
a péri avec lui.

Des nouvelles de New-York jusqu'au 8 octobre,
annoncent qu'à l'occasion des élections, il y a eu
des troubles sérieux à Philadelphie, qu'un jeune
homme de bonne famille avait été tué par le parti
de Jackson, et que le résultat des élections avait été
défavorable pour ce parti.

M. de Bourmont a quitté Genève avec toute
sa famille; il se rend à Rome.

Un journal de Florence annonce que l'hiver
prochain sera excessivement froid. Ce pronostic est
fondé sur des observations faites depuis vingt-cinq
ans par des agronomes très-expérimentés, lesquels
ont remarqué que la saison d'hiver est toujours ex-
traordinairement rigoureuse si les feuilles du chêne
mûle, *quercus robur*, ne tombent qu'à la mi-nov-
embre. Dans les hivers ordinaires, la chute de ces
feuilles commence vers la mi-octobre et est ter-
minée à la fin du même mois. Cette année-ci les
feuilles des forêts en général sont encore, contre
l'ordinaire, couverts de feuilles, ce qui donne rai-
son de croire que le froid sera rude.

Le pain à Londres est ordinairement mêlé à
une solution d'alun pour le rendre léger et lui don-
ner de la blancheur; on y a souvent trouvé des
morceaux d'alun qui n'étaient pas en dissolution.
Les fabricans eux-mêmes reconnaissent qu'ils ven-
dent plus d'alun aux boulangers qu'à tous les autres
commerces ensemble. (Oracle de santé.)

D'après les annotations tenues au Zwanenbourg
près de Harlem depuis 1701 jusqu'en 1801, on a re-
marqué que la plus haute marée qu'on ait eu au
commencement de l'hiver a été celle du 24 octobre
de cette année, celle du 8 octobre 1714 ayant été
plus basse de 24 pouces que cette dernière.

Un nommé Louis Torchi, menuisier milanais,
a construit une machine qui exécute les trois pre-
mières règles de l'arithmétique. L'institut de Milan
lui a décerné une médaille d'or pour cette invention.
La gazette privilégiée donne une description de cette
machine qui a la forme d'un petit orgue avec divers
cylindres. La gazette termine son article en disant;
« Torchi est un de ces merveilleux génies qui, comme
Mozart de Turin, arrivent à de surprenantes décou-
vertes. »

Paganini se trouve actuellement à la magnifique
villa *Gayonna*, dont il a fait l'acquisition, et qui
est située dans les états de Parme. Le marquis G.
de Negro, célèbre poète génois, et qui est venu
passer l'automne à Parme, où il a vu son compa-
triot Paganini, vient de lui adresser une ode fort
louangeuse qu'il a fait imprimer, et qui est digne, dit-on,
de la louange et du louangeur.

On lit dans le *Journal d'Anvers* :

On dit que la commission de la société pour
la pêche de la baleine a puisé des informations très
intéressantes à bord du baleinier américain *Bra-*
con, arrivé de Newbedfort; on va même jusqu'à
affirmer que M. Gamin a réussi à ce point de voir
cette entreprise entrer en activité sous un
régime dont l'expérience de 15 ans, dans cette
industrie, offre une garantie suffisante aux action-
naires. Cette entreprise en même temps qu'elle est
très lucratif offre des avantages assez importants pour
mériter d'être encouragée par le gouvernement.

Les abonnés du théâtre d'Anvers viennent de
s'adresser à M. Bernard, que si dans le délai d'un
mois il n'avait pas complété sa troupe et donné
des explications satisfaisantes sur ses intentions re-

lativement à la direction de Bruxelles, ils renon-
ceraient tous à leur abonnement. Dans la lettre
adressée à M. Bernard, ils déclarent « qu'ils ont
été d'une opinion unanime que M. le directeur ne
peut convenablement exploiter plusieurs directions
sans nuire essentiellement à celle d'Anvers. » Les
abonnés du théâtre d'Anvers ont de plus adressé, à
la régence de cette ville, une pétition dans la-
quelle ils exposent leurs griefs contre M. Bernard,
et déclarent :

« Que le théâtre d'Anvers est devenu d'une im-
portance telle que son administration réclame l'as-
sistance d'un directeur pour l'exploiter convenable-
ment, et que l'engagement que vient de faire M. le
directeur avec la régence de Bruxelles, pour y
prendre la gestion des théâtres, peut compromettre
celle de cette ville, de manière à nuire essentielle-
ment aux plaisirs du public. »

On écrit de Gand, 6 novembre :

« Le 3 novembre, il y a eu une réunion d'indus-
triels cotonniers au *Prince*, rue du Bélier. Lecture
y a été donnée d'un rapport de la députation que
nous donnons ci-dessous. »

« L'assemblée a voté une nouvelle adresse aux
chambres pour invoquer une prompte solution sur
la pétition du mois de mai dernier, tendant à obte-
nir les repréailles qui, d'après les dispositions des
industriels français, deviennent de plus en plus
urgentes. »

Rapport de la députation des industriels cotonniers de la Belgique.

Messieurs, nous avons jugé convenable de vous rendre
compte de nos longues démarches et de nos nombreuses con-
férences avec ceux des membres des divers pouvoirs de l'état
qui ont laissé tout espoir à votre députation que la mission
que vous avez bien voulu lui confier pourra enfin atteindre
son but.

Les avis des industriels cotonniers français, sur l'enquête
commerciale en France, renferment non-seulement une
preuve éclatante de la justice de notre cause et de notre
bon droit, mais ils pourront devenir d'un poids immense
dans les délibérations prochaines de nos chambres législa-
tives.

Par la communication du 21 mai dernier, qui a également
été rendue publique, la députation vous a rendu compte
des travaux qu'elle avait entamés auprès de la commission
d'industrie de la chambre, où elle était admise pour aider
par ses renseignements à activer le prompt rapport, voté
par la chambre des représentans, dans sa séance du 14 mai
dernier, sur la pétition des industriels cotonniers de la Bel-
gique.

Aujourd'hui, messieurs, la députation vient vous annoncer
que ses travaux sont terminés auprès de la commission d'in-
dustrie de la chambre, qui est maintenant en mesure de faire
son rapport, immédiatement après l'ouverture de la prochaine
session.

Lors du dernier passage du roi à Gand, votre députation
s'est rendue auprès de S. M. qui l'a reçue avec bienveillance;
cette démarche n'a pas peu contribué à nourrir l'espoir d'un
bon succès; S. M. nous a donné l'assurance du vif intérêt
qu'elle prend à la cause de l'industrie cotonnière, et nous a
permis de nous flatter que, dans les débats soulevés dans son
conseil, elle prendrait notre défense... Enfin notre monarque
s'est déclaré protecteur de notre industrie, ainsi que du sys-
tème que nous avons mission de défendre.

Depuis le changement de ministère, la députation s'est
rendue à Bruxelles, auprès du ministre de l'intérieur, elle
y a puisé la conviction, que le gouvernement a sincèrement
le désir de mettre un terme aux maux qui accablent notre
industrie, et de la protéger efficacement. Il reconnaît la jus-
tice, sur laquelle repose l'exigence des repréailles, et nous
devons croire, que dans ce moment même ce sujet est un
objet de ses méditations. M. le ministre a témoigné le dé-
sir d'être informé promptement du résumé de l'espoir d'en-
quête qui fournira le rapport à la chambre, afin que, par
ces notions préalables, il soit à même de presser autant
que possible les discussions qui doivent nous amener un
résultat.

Ainsi, c'est de la représentation nationale que tout reste
à espérer; ayons confiance en elle, l'éveil donné par l'in-
dustrie cotonnière française, est une nouvelle arme pour
nous.

La députation engage donc tous les industriels cotonniers
de la Belgique, chacun dans son district respectif, à four-
nir leurs documens à MM. leurs représentans aux chambres,
afin qu'ils se trouvent disposés à la défense de notre cause.
A l'ouverture de la prochaine session des chambres, votre
députation se rendra de nouveau à Bruxelles, pour invoquer
la priorité du rapport à l'égard de la pétition des industriels
cotonniers de la Belgique, et elle mettra en œuvre tous
ses moyens pour obtenir, dans le plus court délai possi-
ble, la détermination d'où dépend le sort de notre belle
industrie.

Gand, 3 novembre 1834.

F. A. Manlius, E. J. Braeckman, Ed. Coppens.

UNIVERSITE DE LIÈGE.

Faculté de droit. — M. Prosper Bracht de Dusseldorf,
subira l'examen de candidat, le 14 du courant, à 4 heures.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE, Du 7 NOVEMBRE.

Naissances 8 garçons 2 filles.

Mariages 7, savoir : Entre Henri Auguste Havée, forgeron,
rue Haute Sauvenière, et Anne Catherin Josephine Guerette
faubourg Vivegnis. — Henri Guillaume Herman, armurier,
rue de la Boucherie, et Catherine Demeuse, rue Longdoz. —
Jean Guillaume Hords, journalier à Borette (Prusse), et
Anne Josephine Martel, journalière, sur la Fontaine. — Martin
Dumont, jardinier, faubourg Ste. Walburge, et Josephine
Dukers, couturière, même faubourg. — Jean Joseph Berger,
cordonnier, rue Lulai, et Marie Agnès Thiriar, même rue.
— Gilles Joseph Gillon, armurier, à Housse, et Maguerite.
Anne Euphémie Chaudoir, rue Puits en Sock. — Joseph
Renier Depotier, boucher, faubourg Ste. Marguerite, et
Marie Catherine Pauline Guillaume, bouchère, rue de la
Boucherie.

Décès : 4 garçons, 3 filles, 2 hommes, 2 femmes, savoir :
François Chaumont, âgé de 72 ans, armurier, faubourg
Vivegnis, époux de Marguerite Collette. — Servais Joseph
Courard, âgé de 48 ans, ardoisier, derrière St. Georges,
célibataire. — Marie Anne Louise Gerardy, âgée de 24 ans,
journalière, rue Pierreuse. — Cath. Renson, âgée de 20 ans,
blanchisseuse, faubourg Ste. Marguerite.

Du 8. — Naissances : 4 garçons, 9 filles.

Décès : 4 garçon, 4 fille, 4 hommes, 2 femmes, savoir :
Gilles Gérard, âgé de 91 ans, charretier, faubourg Sainte-
Walburge, veuf d'Elisabeth Henrad. — Jean Simelten, âgé
de 79 ans, écrivain, rue Puits en Sock, célibataire. — Fré-
déric Gustave Gille, âgé de 33 ans, capitaine au douzième
régiment infanterie, faubourg d'Amercœur, époux de Vic-
toire Elisa Fenaux. — Julien Joseph Schilders, âgé de 23
ans, canonier de deuxième classe au troisième bataillon
d'artillerie de siège en garnison en cette ville. — Margue-
rite Bassin, âgée de 66 ans, tricoteuse, faubourg St. Lau-
rent, épouse de Mathieu Delfosse. — Marie Joseph Renson,
âgée de 30 ans, faubourg d'Amercœur.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui lundi 10 novembre 1834, abonnement suspendu,
la première représentation de *Guillaume Tell*, grand opéra
remis en 3 actes à grand spectacle, musique de Rossini, tel
qu'il a été représenté à Paris, orné de costumes et décors
nouveaux; précédé par les *Deux Ménages*, comédie en 3
actes de MM. Picard, Wafflard et Fulgence.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

AU GASTRONOME, PONT D'ILE; MAGASIN DE COMESTIBLES,

L'on a reçu TRUFFES fraîches du Périgord; PATÉS de
foies gras de Strasbourg; MARONS de Lyon, SARDINES
fraîches, FROMAGE nouveau de GRUYÈRE, de NEUFCHA-
TEL, de CHESTER, HUILE vierge surfine de Provence,
VINAIGRE, et MOUTARDE aromatisée, etc., etc.
Incessamment tous les autres Comestibles d'hiver. 699

DEPOT

DE CHAPEAUX FEUTRE IMPERMÉABLE

DE LA FABRIQUE DE

M. N. J. V. DEJAER,

Située à ANVERS longue rue Neuve, section 2^e,
N^o 1475.

M. DEJAER a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient
d'établir dans la ville de Liège, un DEPOT DE CHAPEAUX
FEUTRE IMPERMÉABLE; son magasin est situé, PLACE
DU SPECTACLE, N^o 792, CAFE LITTÉRAIRE, au 1^{er}.

Cette mesure prise dans l'intérêt des consommateurs leur
offre des avantages considérables sous le rapport des prix et
de la qualité; ses produits ne le cèdent à ceux d'aucune
fabrique nationale ou étrangère et les prix en sont fixés
comme suit :

1^{re} qualité 17 francs.
2^e id. 15 id.
3^e id. 13 id.
4^e id. 12 id.

NB. Il y a en outre une qualité supérieure au prix de 20 fr.

AU MAGASIN PLACE-VERTE, N^o 780;

Chez PRINZEN sont arrivés les ASSORTIMENS de
LAINAGES et autres ARTICLES d'HIVER, tel que bas de
France pour femmes, hommes et enfans, de toute qualité et
Frandeur, idem chaussettes, gilets, caleçons, camisoles et
gilets tricotés, de flanelle et de cachemire uni, à cotes et de
lins; bas, chaussettes, gilets et caleçons de vigogne, robes
d'enfans, écharpes, mérinos imprimé et uni, alepine, bom-
bazette, etc.

Quinze cents schalls et mouchoirs d'hiver; foulards, cra-
vates de soie noir et de fantaisie; le plus beau linge de
table damassé; toile fine etc., au plus bas prix. 653

CHEZ JACOB, RUE TABLE DE PIERRE, N^o 50r;

Sirope de pomme à 30 cents le pot, vinaigre de pomme à
12 cents, pommes courpendu à 80 cents la manne, idem bon
pommier à 70 cents et pommes communes à 60 cents. 962

**VENTE DE BÊTES A LAINE,
RACE ANGLAISE.**

M. John COCKERILL, fera VENDRE AUX ENCHÈRES à son ETABLISSEMENT de SPRAING, le LUNDI 1^{er} DÉCEMBRE 1834, à 10 heures, et par le ministère du notaire GILON, TRENTE BREBIS pleines et 10 BELIERS, race-anglaise dont la propagation serait très utile aux fabrications actuelles de la Belgique. A crédit. 942

**VENTE D'UNE MAISON,
SISE A SERAING.**

Le lundi 24 novembre 1834, à 10 heures, en l'étude et par le ministère du notaire GILON, à ce commis, les enfants Monoyer de Seraing, dûment autorisés, feront VENDRE, aux enchères publiques, UNE MAISON, située au CENTRE DU VILLAGE DE SERAING, avec bâtiments, cour, jardin et dépendances, ne formant qu'un ensemble d'environ 6 perches, tenant au Hallage de la Meuse, à Noël Krainse et à la veuve Delhez.

S'adresser en l'étude dudit notaire à Seraing, pour plus amples renseignements. 943

MAISON A VENDRE.

JEUDI 13 novembre 1834, à dix heures du matin, Jean Louis Guillaume Simon, fera VENDRE aux enchères par le ministère du notaire BIAR, en son étude rue Vinave d'Ile à Liège, une MAISON TOUTE NEUVE portant le n° 720, enseignée du cheval blanc sise à Ste-Veronique.

Le jardin contigu à cette maison contenant environ 5 perches, appartenant à un autre propriétaire sera vendu le même jour, en l'étude et par le ministère dudit notaire, le tout aux conditions à prélière. 809

**ADJUDICATION PUBLIQUE AU RABAIS
DES DRAPS, SERGES, etc.**

A l'usage des Hospices Civils de Liège.

La commission administrative des hospices civils de Liège mettra, le jeudi 4 décembre 1834, à 3 heures précises de relevée, à la salle des séances, en adjudication publique au rabais sur simples soumissions, la fourniture des objets nécessaires à ses établissements et dont le détail suit :

- 1° 460 Mètres de drap bleu ordinaire de 140 centimètres de largeur.
 - 2° 220 Mètres de drap Marengo ordinaire de 140 centimètres de largeur.
 - 3° 130 Mètres de drap mêlé ordinaire dit Poivre et Sel, de 140 centimètres de largeur.
 - 4° 4086 Mètres de tricot bleu foncé, de 70 centimètres de largeur.
 - 5° 388 Mètres de serge bleu foncé, de 108 centimètres de largeur.
 - 6° 90 Mètres de serge fine noire, de 108 centimètres de largeur.
 - 7° 85 Couvertures de laine blanche du poids de deux kilogrammes et demi.
 - 8° 584 Mouchoirs de cou en coton.
 - 9° 215 Mouchoirs de poche en coton.
- Chacun de ces articles formera un lot.
Les soumissions devront être remises, la veille de l'adjudication au plus tard, au secrétariat de ladite commission où l'on peut voir tous les jours de 9 heures à midi, le cahier des charges et les échantillons. 846

**VENTE
PAR SUITE DE SURENCHÈRE.**

Jeudi 13 novembre 1834, à 9 heures du matin, au bureau de M. le juge de paix du canton de l'ouest, rue Saint-Jean en Ile à Liège, le notaire DELEXHY, vendra aux enchères.

- 1° Une MAISON avec JARDIN de 5 perches, sise au Calvaire sur la mise à prix de fr. 1732 50
 - 2° Un enclos de 17 perches à Velroux chargé d'une rente de sept setiers épeautre. 210 »
 - 3° 187 francs 37 c. et 8 muids épeautre de rentes, en 15 textes. 3675 »
 - 4° Une MAISON de commerce cotée 419, sise à Liège, au faubourg Ste. Marguerite, 42000 »
 - 5° Une MAISON joignant à la précédente, 4000 »
 - 6° Une autre joignant à cette dernière, 8000 »
 - 7° Une MAISON avec 21 perches de jardin, sise à la voie du Vaux, à Montegnée.
 - 8° Une MAISON avec jardin sise au Trihay, à Montegnée.
- S'adresser au notaire DELEXHY, pour voir les conditions de la VENTE.

**Adjudication de la construction d'un bâtiment
devant servir de maison commune, d'école.**

Les bourgmestre et assesseurs de la commune de Dison informent que l'adjudication de la construction du bâtiment devant servir de maison commune, d'école etc. qui devait avoir lieu le 3 novembre prochain au domicile du sieur J. H. Courrier, négociant, à Dison, est postposée au 17 du même mois.

Les plans et cahier des charges sont déposés au secrétariat de la mairie où les intéressés peuvent en prendre connaissance tous les jours (les dimanche exceptés) de 8 heures, du matin à midi et de deux à 5 heures du soir.
Dison, le 24 octobre 1834.

Le bourgmestre, *Lejeune De Bar.* 706 824

**VENTE PAR ACTIONS
DU**

**CHATEAU DE HUTTELDORF,
PRÈS DE VIENNE,
ET DE LA
SEIGNEURIE DE NEUDENSTEIN,
EN ILLYRIE.**

Cette vente comprend six lots principaux 1) le magnifique CHATEAU DE HUTTELDORF, situé à une lieue de la capitale, et ses dépendances en parc, jardins, forêts, bien-fonds et établissements ruraux; mise à prix 550,000 florins. 2) La grande SEIGNEURIE DE NEUDENSTEIN en Illyrie, consistant en château, parc, champs, bois, dîmes féodales, métairies, auberges, juridiction patrimoniale, droit de noblesse, etc., évaluée à 250,000 florins. 3) La belle TERRE DE KOSCHEHUBE en Carniole. 4) Une précieuse COLLECTION DE TABLEAUX en huile de bons maîtres. 5) Un complet SERVICE DE TABLE EN ARGENTERIE, fabriqué à neuf dans le dernier goût, d'une valeur de fl. 15,000. 6) Une élégante TOILETTE DE DAMES en or et argent; d'une valeur de fl. 18,000, avec une coupe et un bouquet de 400 ducats. Il y a en outre 22,000 gains accessoires de fl. 32,500, 10,000, 6,000, 4,500, 4,000, etc., se montant ensemble à un million 142,750 fl. Le tirage se fera à Vienne le 15 JANVIER 1835, sous la garantie du gouvernement.

PRIX D'UNE ACTION, 20 FRANCS.

Sur six actions prises ensemble une septième se délivre gratis. Ces actions franches gagneront forcément au moins 5 florins, et concourent tant à la généralité du tirage, qu'à un tirage spécial pour elles de 1002 primes de 13,088 Ducats. Le prospectus français, contenant tous les renseignements ultérieurs, se délivre gratis. Le paiement des actions pourra se faire en traite sur une ville de commerce, ou sur disposition après réception des actions.

S'adresser à HENRI REINGANUM, banquier et receveur général à FRANCFORT-SUR-MEIN.
Il n'est pas nécessaire d'affranchir.

PS. La liste officielle des actions gagnantes, sera adressée franche de port au bureau de ce journal, et aux actionnaires à l'étranger.

Le 13 novembre 1834, à 2 heures de relevée, le conseil communal de Hanefte fera procéder en la demeure de Jacques PRÉVINAIRE, audit Hanefte, à la VENTE AUX ENCHÈRES D'UN

TERRAIN COMMUNAL,

situé en lieu dit Tombeu, à HANEFFE, contenant 87 perches 50 aunes, tenant d'un côté à M. Lemaite et des autres aux chemins.

S'adresser à M. le bourgmestre et au notaire DIEUDONNÉ pour voir les conditions. 929

VENTE PAR LICITATION.

Le vendredi 14 novembre 1834, à 9 heures précises du matin, à la maison du sieur Mathien GHYSE, cabaretier, à Jenelle, il sera procédé par le ministère de M^e FRANCKEN, notaire, à Villers-l'Évêque, et pardevant M. le juge de paix du canton de Hollogne aux Pierres, à la VENTE aux ENCHÈRES des IMMEUBLES suivants, appartenant aux enfants Noël Joseph RENKIN et de Marie Marguerite GATHY, de Jenelle.

1° Lot. — Une MAISON avec chambre, cabinet, étable, grange, jardin, prairie, appendices et dépendances y attenantes, contenant 52 perches 30 aunes ou douze verges grandes, sise à Jenelle, en lieu dit la ville, tenant d'un côté au chemin du 2^e à M. Antoine Gilles Streel, du 3^e à Gilles Sale, et du 4^e à la V^e Lambert Poncelet.

2° Lot. — Une FERME avec jardin, prairie, appendices et dépendances y attenantes, contenant 62 perches 32 aunes ou 14 verges grandes 6 petites, située à Jenelle, en lieu dit elle Vaux, tenant d'un côté au chemin, du 2^e aux enfants Lambert Jamart et des deux autres à Pierre Joseph Renkin.

Et UNE PIÈCE DE TERRE de 13 perches 7 aunes ou 3 verges grandes, sise à Jenelle, en lieu dit à la Barrière, tenant d'un côté aux enfants Declaye, du 2^e à M. Chefnay, du 3^e à M. Delange et du 4^e aux enfants Jamart.

3° Lot. — 1° UNE PIÈCE DE TERRE de 43 perches 59 aunes ou 10 verges grandes, située à Noville, au chemin de Simont, tenant d'un côté audit chemin, du 2^e à Mathieu Humblet, du 3^e à Mathieu Vigoureux et du 4^e à M. Streel.

2° Une pièce de terre de 43 perches 59 aunes ou 10 verges grandes, sise à Noville, au chemin de Momal, tenant de deux côtés à M. Streel, du 3^e au chemin et du 4^e aux enfants Melard.

3° Une pièce de terre de 87 perches 18 aunes ou un bonnier, sise à Noville, en lieu dit fond de Roloux, tenant d'un côté à M. Adrien Delp'anche, du 2^e aux enfants Doyen, du 3^e à Herman Delville et du 4^e aux enfants Bronckart.

4° et dernier Lot. — Une pièce de terre de 21 perches, 79 aunes ou 5 verges grandes, située à Jenelle, en lieu dit thier de Noville, tenant d'un côté aux enfants Lekanne, du 2^e à M. Jean Pierre Delvaux, du 3^e à Jacques Lefrère et du 4^e à Mathieu Vigoureux.

S'adresser pour connaître les titres et conditions audit M^e FRANCKEN, notaire à Villers-l'Évêque et à M. le juge de paix dudit canton de Hollogne aux Pierres. 896

**BELLE FERME A VENDRE,
Pour sortir de l'indivision.**

On fait savoir que le MARDI NEUF DÉCEMBRE 1834, à onze heures du matin, il sera procédé par le ministère de M^e DUSART, notaire à Liège, en son étude, rue Féronstrée à la VENTE DÉFINITIVE, aux enchères publiques et à l'extinction des feux, D'UNE BELLE FERME en très bon état, située en la commune de Hermée, à deux lieues de Liège.

Cette ferme consiste en un quartier de maître, bâtiments d'habitation et d'exploitation et soixante-quatre bonniers métriques 87 perches 80 aunes (74 bonniers 8 verges grandes 81 1/2 petites, mesure locale) de jardins, prairies et terres de 1^{re} classe.

S'adresser audit M. DUSART notaire, pour voir les titres, la carte figurative et les conditions. 874

VILLE DE LIEGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande du sieur Joseph Guerette, chaudronnier, demeurant rue au Potay, n° 312, tendante à être autorisé à transférer sa forge dans la maison n° 278, rue devant la Magdelaine; Arrêtent :

Ladite demande sera publiée par la voie des journaux pour que les personnes qui auraient à s'y opposer, aient à faire remettre leurs motifs à la régence dans le terme de 15 jours.

A l'hôtel-de-ville, le 5 novembre 1834.
Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

DICTIONNAIRE

**USUEL ET PORTATIF
DE LA LANGUE FRANÇAISE,**

Contenant, d'après l'académie, la définition et l'orthographe de 30,000 mots, les principes et les difficultés du langage, publié à Paris par la société nationale.

Prix : 4 franc 25 centimes, pris au bureau du Politique

COMMERCE.

Fonds anglais du 7 nov. — Cons., 91 3/4 0/0. — belges 99 1/2, holland. 52 5/8, Portug. 87 1/4. Esp. cortés 57 5/8.

Bourse de Vienne du 30 oct. — Métalliques, 99 7/8 — Actions de la banque 4261 1/2.

Bourse de Paris, du 8 nov. — Rentes, 5 p. 0/0, 406 45 fin cour., 106 55. — Rentes, 3 p. c. 78 85, fin cour., 79 00 — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 96 60; fin cour., 96 70. — Emprunt Guebhard, 00 0/0; fin courant, 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. 0/0, 44 7/8; fin courant, 00 0/0; 3 p. 0/0, 28 0/0; fin courant, 00 0/0; différée 00 0/0. — Cortés, 42 1/2. — Portugais, 00 0/0. — d'Haiti 000 00. — Grec, 000 — Empr. belge, 00 0/0; fin courant, 0 00/0 — Empr. romain, 95 3/8; fin courant, 00 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles 0000.

Bourse d'Amsterdam, du 7 nov. — Dette active, 52 1/8 0000 Dito, 99 1/2 00. — Bill. de change, 22 7/8. 00 — Oblig. du Syndicat, 91 5/16 00/00 — Dito, 74 3/4 0/0. — Rente des dom., Act. de la Société de commerce, 000 0/0. — Rente française, 00 0/0. — Dito de 1833, 00/00. — Obl. russe Hop. et C., 403 0/0 0/0. Dito de 1828, 403 1/2 0000 — Inscrip. russes, 67 5/8 0000 — Empr. russe 1831, 98 1/2 00/0. — Rente perp. d'Esp. 000 0/0 — Dito 00. — Dette diff. d'Esp., 14 7/8 000 000. — Obl. mét. Autriche, 98 7/8 00/00 — Lots chez Gollals, 0/00. — Cert. Naples falc., 000 1/0. — Oblig. Danoises, 00 0/0. — Oblig. du Brésil, 79 1/2. — Cortés, 43 7/8 00 0/0. — Dito Grec, 0. — Lots de Pologne, 420 3/8.

Bourse d'Anvers, du 8 novembre.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam.	78 0/0 perte.	A	
Londres.	12 06 1/4	41 98 1/4	A
Paris.	47 3/8	47 1/16	46 5/16
Frankfort.	36 1/4	A 36 1/8	A 36
Hambourg.	35 1/2	A 35 5/16	A 35 3/16

Escompte 4 0/0.

Effets publics. Belgique — Dette active, 104 1/2 A. Id. dit 44 0/0 A. — Oblig. de l'entr., 95 P. — Empr. de 48 mill. 99 et P. 0/0. — Id. de 42 mill., 0/1. Id. de 24 mill., 00 0/00 — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 0000 — Oblig. synd., 0/00. — Rent. remb., 2 1/2, 88 A et 94 5/8 P. — Espagne. Gueb., 37 A 00 00 00/00 Id. perp. Paris, 5 p. c. 0/0 Id. perp. Amst., 46 1/2 1/8 A 000 00/00. — Idem dette différée, 44 7/8 P.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

Environ 550 Balles café Brésil, de 32 à 32 1/2 cents, cons. 220 Balles coton Nouvelle-Orléans et Géorgie, prix inconnu.
30 Canastres sucre Java à fl. 17 1/2 ent. nat.
70 Canastres sucre Socrabaya brun, à fl. 16 ent.

Arrivages au port d'Anvers, du 8 novembre.

Le bateau à vapeur anglais Attwood, c. Morfee, v. de Londres, ch. de café, manut actures et 10 passagers.
Le brick français La Solide, c. Caban, v. du Havre, ch. de tabac et potasse.
Le brick prussien Arion, c. Smitt, v. de Bordeaux, ch. de vin et eau-de-vie.

Bourse de Bruxelles, du 8 nov. — Belgique. Dette active 52 1/2 0. Emp 24 mill., 99 0/10 P. 0. — Hollande. Dette active 51 1/2 0. — Espagne Gueb., 37 0/10 P. 0 Perpétuelle Anvers 4 p. 0/0. 0. Id. Amst. 5 p. 0/0, 46 3/8 P. 00 0/10. Id. Paris 3 p. 0/0. 29 0/10 P. Cortés à Lond., 44 1/4 P. Dette diff. 15 0/10 0.

H. Lignac, impr du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège